



LETTRÉ D'INFORMATION DE LA DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE EN TUNISIE

POINT DE VUE

DE L'ALECA AU PRIX NOBEL DE LA PAIX, LA TUNISIE EST DE RETOUR !

ALECA, note d'orientation stratégique, réforme du secteur de la sécurité, nouvelle politique européenne de voisinage... quelques acronymes et expressions qui constituent désormais depuis l'été le quotidien des échanges intenses entre la Délégation de l'Union européenne en Tunisie et nos interlocuteurs, au premier rang desquels le gouvernement, mais aussi les partis politiques, les syndicats, les universitaires ou les organisations de la société civile.

Cet agenda bien chargé est là pour nous rappeler à tous que la Tunisie avance, et que l'Union européenne entend bien avancer avec elle. Premiers fruits « concrets » de la transition démocratique achevée fin 2014, le gouvernement, avec sa note d'orientation stratégique, fixe son programme de travail, tout en dialoguant avec un pouvoir législatif profondément renouvelé et avec qui il faut désormais compter! Alors, prenons quelques instants pour passer en revue les rendez-vous à venir...

La première échéance pour la Tunisie et l'Union européenne sera le lancement des négociations sur à un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA), négociations lancée le 13 octobre 2015 par le chef du Gouvernement et la Commissaire au Commerce, Cecilia Malmström. Néanmoins, qui dit négociations ne dit pas accord immédiat mais surtout échanges en vue d'arriver à un compromis bénéfique pour les deux parties. L'histoire de l'Union européenne et le recul dont nous disposons depuis le traité de Rome (1957) laisse présager que la Tunisie sortira gagnante de la plus grande intégration à un marché intérieur qui lui est proposée.

Autre sujet d'actualité, le soutien de l'Union européenne à la sécurité en Tunisie. Il s'agira pour les européens d'accompagner la Tunisie sur ce sujet délicat qui doit conjuguer respect des Droits de l'homme et application de la loi, expression de la volonté générale. Gilles de Kerchove détaille dans ce numéro l'approche de l'UE sur ces questions. Mais soyons clairs: nous sommes de l'avis que la lutte contre la radicalisation doit surtout passer par la lutte contre la pauvreté.

C'est précisément pour cette raison que l'Union européenne a hâté le pas, immédiatement après Sousse, pour obtenir l'adoption de l'aide 2015 de manière accélérée: la Commission européenne a adopté, le 30 juillet dernier, plusieurs programmes d'aide qui permettront non seulement de renforcer la sécurité, mais surtout le développement régional et la décentralisation. Au moment où la Tunisie ne peut plus compter sur ses rentes habituelles - et notamment le tourisme - la libération des énergies locales et des forces vives du pays, objectifs des programmes 2015 de l'UE, devrait apporter le dynamisme nécessaire.

Car le chômage des jeunes et des femmes n'est pas une fatalité, et les solutions sont connues des tunisiennes et des tunisiens mieux que des experts. En effet, les citoyens attendent que l'Etat et l'administration recentrent leur rôle au service de la société, laquelle doit être laissée libre d'entreprendre et de grandir. Tel est le sens des « nouvelles valeurs propices au développement et à la prospérité » mises en avant par la note d'orientation stratégique.

Ces valeurs, faites d'échanges et de consensus, sont précisément celles saluées par l'attribution, ce 9 octobre 2015, du Prix Nobel de la Paix au Quartet national tunisien pour le dialogue. Dans ce moment où chacun guette des raisons d'espérer, cette récompense en est une belle, et la marque de fabrique tunisienne reçoit aujourd'hui la reconnaissance qu'elle mérite. Que tous ceux qui ont permis ce succès en soient remerciés !

Laura BAEZA

Ambassadeur de l'Union européenne en Tunisie



13 octobre 2015 - Tunis
Mme Malmström, Commissaire européen au commerce lance les négociations ALECA avec le chef du gouvernement M. Habib Essid

RUBRIQUE

ZOOM SUR

EN BREF

INTERVIEW

LE CHIFFRE

PROJETS À LA UNE

AGENDA



Le tourisme, pilier de l'économie tunisienne, a été durement éprouvé en 2015. Alors qu'une reprise de la fréquentation s'amorçait quatre années après la Révolution, les attentats du Bardo et de Sousse - lors desquels 59 touristes ont perdu la vie - ont dissipé l'espoir d'un retour rapide aux chiffres de 2010, année de référence. Cette crise est paradoxalement l'occasion de repenser l'offre tunisienne, afin de mettre en place les conditions pour que le retour des touristes crée plus de valeur ajoutée. Tel est l'esprit du jumelage financé par l'Union européenne au profit de l'Office national du tourisme tunisien (ONTT).

Un secteur durement éprouvé depuis 2011

La chute du nombre d'entrées touristiques en 2015 menace directement l'économie de la jeune démocratie tunisienne. Outre son poids important dans l'économie (7 % du PIB), le tourisme a un effet d'entraînement important sur plusieurs autres secteurs, notamment l'agroalimentaire, l'énergie, les transports, la distribution, les services, etc.

La désaffection des touristes étrangers pour la Tunisie a également un impact direct sur l'emploi dans un secteur qui fait travailler directement ou indirectement près de 400 000 personnes. Au 31 juillet, le ministère du Tourisme a enregistré une baisse de 34 % du nombre de nuitées relativement à la même période en 2014. Par rapport à 2010, la baisse atteint près de 50 %, soit une perte de 9,5 millions de nuitées.

Toutefois, le secteur touristique tunisien a déjà prouvé sa résilience par le passé. Des mesures d'urgence ont été décidées, notamment pour aider les hôtels à traverser une saison 2015 qui s'annonce difficile. L'offre touristique tunisienne, longtemps concentrée sur le balnéaire de masse à bas coût, doit évoluer et s'adapter dans l'attente du retour des clients.

Objectifs : qualité et attractivité

C'est dans ce cadre que l'Union européenne a débuté le 7 septembre 2015 un programme d'« **Appui à la mise en place d'un dispositif de promotion de la qualité dans le secteur touristique en Tunisie** ». D'une durée de 2 ans, il s'agit d'un jumelage entre l'Office national du tourisme tunisien (ONTT) d'une part et la France et l'Autriche d'autre part. L'objectif principal de cette opération, dotée de 1.400.000 euros, est de « repositionner la destination Tunisie », explique Jacques Le Marec, Conseiller résident de jumelage.

Dans le but de contribuer à la relance du tourisme tunisien, le jumelage piloté par M. Le Marec au bénéfice de l'ONTT poursuit **trois objectifs** :

- **Contribuer** au repositionnement de la Tunisie comme destination touristique majeure, notamment à travers une redéfinition et une évolution du produit. Cette démarche a pour ambition de rénover et de mettre en valeur l'image de la Tunisie, destination attractive ne se limitant pas aux plages de la côte, mais proposant une multiplicité de paysages et de sensations, des ruines de Dougga à la vieille ville de Kairouan en passant par les îles Kerkennah ;
- **Concevoir** un label qualité à la fois attractif pour les entreprises du secteur et lisible pour la clientèle ciblée. Il s'agira de garantir aux touristes une expérience de haute tenue, conforme aux normes internationales de qualité ;
- **Accompagner** l'ONTT pour s'approprier les acquis des deux années de jumelage, en particulier par le transfert de savoir-faire vers l'administration tunisienne. Il s'agira là de capitaliser, dans le long terme, sur les expériences amenées par la France et l'Autriche.

Le tourisme tunisien repose sur des atouts intrinsèques ; vecteur d'échanges et d'amitié, il permet aux peuples des deux rives de la Méditerranée, ancrés dans un passé partagé, mais parfois oublié, de mieux se connaître. Dans ce moment difficile, l'Union européenne est heureuse d'apporter son soutien au moyen de ses États membres. Le tourisme tunisien en sortira rénové et plus attractif que jamais.



EN BREF



La Commission européenne a adopté une proposition législative qui offre à l'huile d'olive tunisienne un accès temporaire supplémentaire au marché de l'Union, dans le but de contribuer à la relance économique de la Tunisie en cette période difficile pour le pays
http://europa.eu/rapid/press-release_IP-15-5665_fr.htm



Revue sectorielle de l'eau : La réunion annuelle de coordination du secteur de l'eau s'est tenue au Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la Pêche ce 8 octobre. Cette réunion, durant laquelle le rapport annuel secteur de l'eau 2014 a été présenté, a vu se dérouler des échanges fructueux entre les Partenaires Techniques et Financiers, la société civile et le Comité Technique de la gestion intégrée des ressources en Eau

INTERVIEW



Gilles de Kerchove
Coordinateur de l'UE
pour la lutte
contre le terrorisme

Gilles de Kerchove, le poste de coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme existe depuis une dizaine d'années. Quelles avancées a permis sa création pour renforcer la sécurité des Européens ?

G.D.K. : En créant cette fonction au lendemain de l'attentat de Madrid en 2004, le Conseil européen a souhaité que quelqu'un veille en permanence à maintenir la prévention et la lutte contre le terrorisme au rang des priorités des travaux des institutions européennes, quelqu'un qui fasse une évaluation périodique de l'état de mise en œuvre de la stratégie européenne de lutte contre le terrorisme et qui formule des recommandations d'action. Ces huit dernières années au cours desquelles j'ai eu le privilège d'exercer cette fonction, je me suis efforcé d'identifier les domaines dans lesquels l'Union peut apporter une valeur ajoutée à l'action des États membres, lesquels restent les premiers responsables de la sécurité intérieure, et de faire des propositions précises.

La problématique des milliers de jeunes européens partant rejoindre Daesh ou Al Qaeda en Syrie et en Irak en est une bonne illustration : j'ai alerté les États membres sur la survenance de ce phénomène d'une ampleur inédite dès janvier 2013, leur ai soumis une analyse approfondie en mars 2013 et un paquet de 22 mesures destinées à enrayer le flot en juin 2013. Ces mesures ont du reste fortement inspiré la résolution 2178 adoptée plus d'un an plus tard par le Conseil de Sécurité des Nations Unies.

LE CHIFFRE

20 millions €

**pour améliorer l'accès
aux soins de santé dans
13 régions défavorisées**



Au total, ce sont 147 véhicules de tous types qui seront réceptionnés par les services médicaux des gouvernorats de Béja, Gabès, Gafsa, Jendouba, Kairouan, Kasserine, Kebili, El Kef, Medenine, Sidi Bouzid, Siliana, Tataouine et Tozeur. Outre 43 ambulances équipées (soit 3 par région), ce lot comprend 67 véhicules tous-terrains pour les équipes médicales d'intervention et 48 utilitaires pour le transport du personnel médical.

Ces véhicules supplémentaires, qui ont renforcé le parc automobile des services de santé à partir de septembre 2015, permettront aux équipes médicales et aux médecins spécialistes non seulement d'intervenir plus rapidement pour les urgences, mais aussi de se déplacer entre les centres médicaux en cas de besoin.

Il ne s'agit là que du volet « Transport médical » de cet important programme piloté par la Délégation de l'Union européenne à Tunis. En tout, ce sont 20 millions d'euros (environ 44 millions de dinars) qui sont mobilisés pour renforcer le système médical public via le 2^{ème} Programme d'appui à la relance (PAR2) et le PAZD2, avec une priorité pour les régions défavorisées du centre et du sud de la Tunisie.

Une offre de soins plus proche et plus étoffée

Le PAR2 finance entre autres la construction de 13 centres médicaux intermédiaires proposant une large offre de soins et la réhabilitation de 60 centres de santé de base pour un total de 8 millions d'euros.

Les attaques du Bardo et de Sousse ont montré que la Tunisie est devenue une cible pour les jihadistes au même titre que l'Europe. Quelles sont les pistes pour renforcer la sécurité mutuelle de la Tunisie et de l'UE ?

G.D.K. : Au lendemain du « printemps tunisien », l'Union s'est mobilisée pour aider la Tunisie à réformer son système de sécurité. Ce n'est cependant que depuis un an que la coopération s'est réellement intensifiée, avec une accélération depuis les attentats de Bardo et de Sousse. Lors du dialogue approfondi sur la lutte contre le terrorisme qui vient d'avoir lieu à Tunis, l'Union et la Tunisie se sont mis d'accord sur un certain nombre de principes : l'importance pour la Tunisie d'inscrire son action dans un cadre stratégique et de mobiliser tous départements ministériels pertinents (le ministère de l'Intérieur bien sûr mais aussi ceux de la Défense, de l'Éducation, de la Culture, des Affaires sociales, des Affaires religieuses, notamment); l'importance de mener des politiques de prévention de la radicalisation; l'importance d'apporter une réponse judiciaire au terrorisme respectueuse de l'État de droit et des droits de l'homme; la nécessité de réformer et moderniser le ministère de l'Intérieur et, au sein de celui-ci, le service de renseignement; l'importance de protéger mieux les infrastructures critiques, le secteur touristique et le transport aérien et maritime.

Pour permettre à la Tunisie d'atteindre ces objectifs, l'Union européenne, avec l'aide des pays du G7, mobilise ses multiples programmes financiers et ses meilleurs experts. Un seul exemple : un programme de 23 millions EUR vient de démarrer pour aider à la modernisation/restructuration du ministère de l'Intérieur (gestion intégrée des frontières extérieures, réforme du service de renseignement, amélioration de l'action policière etc.).

La Tunisie est un des principaux pourvoyeurs de combattants étrangers au Moyen-Orient. Elle n'est pas la seule, des centaines d'européens suivant le même parcours. Y a-t-il une coopération pour identifier les personnes susceptibles de se rendre en Syrie et en Irak et pour gérer les individus qui en reviennent ?

G.D.K. : Tout d'abord, pareille coopération est en effet indispensable. Elle s'est considérablement intensifiée ces derniers mois, tant au plan bilatéral qu'au plan multilatéral. J'ai mis sur pied il y a un an un groupe de responsables des pays du pourtour de la Méditerranée (du Maroc à la Turquie) auquel la Tunisie participe activement qui a précisément pour objet d'échanger les meilleures pratiques en la matière. Ce groupe s'est réuni à Bruxelles et à Rabat et aura sa troisième réunion dans dix jours à Bagdad. Europol et Interpol se mobilisent également pour assurer une fluidité de ces échanges d'information.

Ces travaux doivent doter ces unités médicales des moyens nécessaires aux consultations de dépistage et de diagnostic préalable à la fois pour les besoins courants du service ambulatoire et pour les domaines plus spécialisés (ophtalmologie, gynécologie et soins dentaires notamment).

Venant compléter le volet Santé du PAR2, le PAZD2 prévoit la fourniture des véhicules médicaux déjà mentionnés et d'un certain nombre de matériels qui font défaut aujourd'hui. Les populations locales dans ces 13 régions auront ainsi accès à un meilleur service de santé grâce aux nouveaux équipements : 27 appareils de radio, 16 échographes, 29 unités dentaires, électrocardiographes, spectrophotomètres, unités de consultation ophtalmologiques, unités de consultation ORL, etc.

Renforcer durablement le système de santé tunisien

Pour accompagner l'augmentation de l'offre médicale dans les régions intérieures de Tunisie et la livraison de nouveaux équipements, le PAZD2 comporte un volet de renforcement des capacités. Plus de 2,5 millions d'euros sont prévus à cet effet pour financer des formations à destination des personnels de santé et du personnel administratif.

Le programme prévoit par ailleurs un appui aux réformes menées par le ministère tunisien de la Santé afin de pérenniser les acquis du programme d'appui européen, en particulier concernant la carte sanitaire, la prise en charge des pathologies chroniques ou encore la surveillance épidémiologique.

L'efficacité des ports tunisiens est cruciale pour la Tunisie. Parce que de la bonne santé de ces poumons de l'économie tunisienne dépend le volume d'échange avec le reste du monde, l'Union européenne, premier partenaire commercial de la Tunisie, a lancé en août dernier un ambitieux jumelage destiné à renforcer l'administration maritime.

Ce projet, financé par le programme d'Appui à l'Accord d'Association et à la transition (P3AT), est porté par un consortium franco-allemand comprenant le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie français et le ministère fédéral des Transports et de l'Infrastructure digitale allemand. Spécialisé dans le pilotage portuaire et le contrôle maritime, le centre de formation du STC Group, de Rotterdam, apporte son appui au projet.

Côté tunisien, les principaux bénéficiaires de ce jumelage de 2 ans, pour 1,3 million d'euros de budget, seront deux administrations relevant du ministère des Transports, à savoir la Direction générale du transport maritime et des ports (DGTMP) et l'Office de la marine marchande et des ports (OMMP). Le programme s'articule autour de **quatre objectifs** complémentaires.

1. Réorganisation de l'administration et de l'autorité maritime

Il s'agit notamment de redéfinir les tâches à accomplir entre l'OMMP et la DGTMP. L'organisation actuelle, héritée du passé, fait que des fonctions régaliennes relevant du ministère et donc de la DGTMP sont dans les faits gérées par l'OMMP. Le jumelage aidera, sur la base des bonnes pratiques européennes en la matière, à clarifier les rôles conformément aux standards de l'Organisation maritime internationale (OMI).

2. Appui à la mise à jour de la réglementation locale

Complétant directement le premier volet, les textes tunisiens seront adaptés en accord avec les conventions internationales signées par la Tunisie, en particulier concernant la sécurité des navires et des installations, la lutte contre la pollution ou encore la préservation de l'environnement. Là encore, l'aide d'États-membres de l'Union européenne, qui eux-mêmes ont dû incorporer ces conventions à leurs systèmes juridiques et sur le terrain, sera précieuse pour la Tunisie.

3. Élaboration d'une stratégie nationale pour le secteur maritime

Le commerce maritime étant de loin la principale voie de circulation des marchandises qui entrent et sortent de Tunisie, améliorer l'efficacité des 7 ports de commerce tunisiens est une condition sine qua non pour augmenter les exportations et attirer les investisseurs.

En matière de part de marché, les 14 unités de la flotte nationale ne transportent que 10 % du volume de marchandises transitant par les ports tunisiens. L'objectif du plan quinquennal est d'atteindre 20 %.

Il ne s'agit pas de « copier arbitrairement un modèle ou de privatiser des activités, mais de faire des propositions à la partie tunisienne et de l'accompagner dans la mise en œuvre de ses choix stratégiques », insiste Charles Mossa, le Conseiller résident de jumelage. Le projet doit selon lui fournir aux autorités les outils pour aider la marine tunisienne à améliorer son offre grâce à des officiers de port et des officiers navigants mieux formés.



4. Formation et transfert de compétence vers l'administration tunisienne

Pour permettre à l'administration de se mettre en conformité avec les règles de l'OMI et de gérer ses ports plus efficacement, un important volet de formation est prévu dans le cadre du jumelage grâce à l'expertise de trois grandes nations maritimes.

Des experts allemands des ports de Hambourg et de Brême et du ministère des Transports, ainsi que des experts français venant du quartier des affaires maritimes et du siège de l'OMI à Londres, vont assurer un transfert de savoir-faire européen de haut niveau aux personnels tunisiens. Des fonctionnaires tunisiens iront également en stage dans les ports européens (Rotterdam, Le Havre, Marseille, etc.). De même, des voyages d'études sont prévus vers Brême, Hambourg, Nantes et Saint-Malo.

Le jumelage a commencé début septembre pour deux ans. Cette période paraît courte, eu égard aux ambitions des partenaires. Mais gageons qu'avec un peu de bonne volonté, les partenaires vont accompagner les ports tunisiens vers de nouveaux rivages et que la réforme arrivera à... bon port !

AGENDA

DU 9 AU 30 NOVEMBRE 2015 - KAIROUAN

Centre d'interprétation du Patrimoine

Exposition des photographies suite à la résidence qui s'est tenue en mai 2015 à Kairouan
http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/documents/press_corner/cp_le_projet_kairouan_fr.pdf

18 NOVEMBRE 2015

Adoption de la communication de la Commission relative à la révision de la politique européenne de voisinage

DU 21 AU 28 NOVEMBRE 2015

Journées du Cinéma européen dans le cadre des Journées Cinématographiques de Carthage à Tunis, Beja, Sbeitla, Gafsa, Nefta, Tataouine, Sfax, Monastir et Kairouan
www.jcctunisie.org



Contacts

BP 150 - 1053
 Tunis - Tunisie
 Tél. : + 216 71 960 330
 Fax : + 216 71 960 302
delegation-Tunisia@eeas.europa.eu

Les links

<http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia>

nous suivre aussi sur :



Directeurs de la publication : Armelle Lidou et Patrice Budry

